

♦ Ouverture de l'assemblée générale par Claudine Lepage, Présidente.

Chers amis, bonjour à toutes et à tous,

Le moment est venu d'ouvrir officiellement l'Assemblée générale de Français du monde-Adfe. Comme chaque année je suis ravie de vous retrouver pour évoquer rapidement avec vous les points saillants de l'année écoulée et les perspectives pour l'année associative qui s'annonce. Gérard Martin notre secrétaire général et Michèle Bloch notre trésorière vous en donneront les détails.

Nous avons organisé en septembre dernier au sénat un colloque sur le thème « Enfance et expatriation ». Ce sujet me tenait particulièrement à cœur depuis longtemps et je remercie Florence Baillon, Gaëlle Barré qui m'ont aidée dans l'organisation et la modération de cet événement ainsi que Marie-Pascale Avignon qui s'est jointe à nous pour modérer une des tables rondes. L'adaptation de l'enfant dans un environnement culturel différent, le bilinguisme et le multilinguisme, les scolarités possibles à l'étranger, la résolution de conflits familiaux et la protection de l'enfant dans ce cadre, enfin les différentes formes d'adoption et l'acquisition de la nationalité française dans ce contexte, autant de thèmes qui ne pouvaient qu'interpeller les Français du Monde. Nous avons réussi notre pari grâce à des intervenants de qualité, un public intéressé.

Forts de ce succès, nous organisons de nouveau ce mois de septembre avec l'aide et le soutien de Mehdi Benlahcen, Gaëlle Barré, Anne Henry et Yan Chantrel un colloque au sénat qui aura pour titre « se former, travailler et entreprendre à l'étranger ».

Que ce soit pour l'un et l'autre de ces colloques, j'aimerais adresser un remerciement tout particulièrement chaleureux à Laurence dont le rôle a été central dans l'organisation.

À l'initiative de membres du Conseil d'administration nous avons lancé le baromètre des Français de l'étranger en partenariat avec la Junior entreprise de Paris Dauphine. Le baromètre a été complété par un cahier de doléances s'inscrivant dans le grand débat national, et que nous avons remis au secrétaire d'Etat Jean-Baptiste Lemoyne lors de l'AFE en mars dernier. Merci à Florian Bohême, Gaëlle Barré et Laure Pallez pour ce projet. Laure Pallez vous présentera les fruits de ce travail tout à l'heure.

À ma demande, un groupe de travail regroupant des membres du CA de différentes sensibilités a élaboré une charte en vue des élections consulaires sur lesquelles je reviendrai dans un instant. La charte reprend un grand nombre d'éléments du règlement intérieur de l'association et met en avant le soutien de Français du monde- Adfe à ses membres pour les élections. Nous avons bien conscience que les conditions posées, notamment en termes de durée d'adhésion, ne pourront pas être remplies dans toutes les circonscriptions mais c'est l'objectif vers lequel nous devons tendre. Le texte de la charte a été adopté par le BN et le CA et a ensuite été envoyé pour adoption aux sections qui l'ont adopté.

Depuis la dernière AG trois coordinations régionales, aussi appelées université de printemps d'été où d'hiver selon le cas ont été organisées : à Boston en septembre 2018, à Lisbonne en janvier 2019 où nous avons également tenu un BN décentralisé, à Tokyo en juin et la prochaine pour l'Amérique du Nord, c'est à dire Canada, Etats-Unis et Mexique se tiendra à Montréal en septembre prochain. C'est un moment important, d'échanges riches entre des sections souvent fort différentes d'une région à l'autre. C'est toujours le moment de brasser des idées, de s'enrichir des expériences des autres, ce qui permet le renouvellement des pratiques et le rechargement des batteries militantes.

Pour ce qui concerne la communication, le BN a proposé au CA de supprimer le magazine en version papier pour des raisons financières et écologiques : nombreux retours, gaspillage de papier, routage onéreux et peu écologique, etc. Bien entendu le magazine au format numérique sera maintenu et les sections qui souhaiteraient le faire imprimer sur place pourraient bénéficier d'une aide du siège.

Une plaquette d'information, actualisée chaque année sera mise à disposition dans les consulats. Dès le mois de septembre le nouveau Bureau avec l'aide d'Isabelle et de Laurence travaillera à son élaboration.

La lettre d'infos continuera à être envoyée régulièrement à la LEC et nous continuerons à être très présents sur les réseaux sociaux. Tous ces moyens nous donnent de la visibilité.

En mai 2020 se tiendront les élections consulaires et je suis sûre que vous avez commencé à y penser. C'est un moment fort de notre association, même si nous ne pouvons soutenir financièrement les candidats. Ce sera l'occasion de compter ce qui reste des forces de gauche à l'étranger et seule l'union nous permettra d'être encore présents. A mes yeux Français du monde-Adfe est la structure qui permet le rassemblement. Gérard Martin et moi-même avons rencontré des représentants de partis de gauche, les Verts, le PS et la porte reste ouverte au cas où d'autres partis de gauche nous solliciteraient. Nous leur avons bien précisé que pour Français du monde-Adfe, les listes devaient se constituer localement en fonction de la représentativité des candidates et des candidats et du contexte local.

L'élaboration de la liste se fera donc, vous l'avez compris, dans les circonscriptions et lorsque plusieurs sections cohabitent dans une même circonscription, elles sont impérativement invitées à se parler afin d'élaborer une liste conjointe. Fdm-adfe-Adfe ne pourra apporter son soutien qu'à une seule liste par circonscription.

Revenons au fonctionnement à Paris de l'association. Nous n'avons plus que deux permanentes, Simon nous ayant quittés le 31 mai.

Je remercie chaleureusement Isabelle et Laurence, toujours fidèles, pour le travail accompli. Je remercie également le Bureau national dont le travail permet à l'association de répondre à de nombreux défis, Gérard Martin, Michèle Bloch, Charles Romero et Philippe Moreau qui sont en France et fournissent ainsi un gros travail bénévole sur place mais aussi Gaelle Barré et Chantal Pichard qui sont très disponibles, réactives et créatives.

Gérard Martin va maintenant vous présenter dans le détail le compte rendu d'activité et Michèle Bloch vous présentera le rapport financier. Elle ne vous taira sans doute pas notre inquiétude concernant la subvention qui est toujours en suspens. Sans elle, la survie même de notre association est menacée.

Merci à toutes et à tous de votre présence, de votre attention et je vous souhaite une bonne Assemblée générale.

♦ Rapport d'activité

Le Secrétaire Général, Gérard Martin, rappelle que le RA a été envoyé cette année suffisamment tôt pour permettre de donner aux adhérents le temps d'en prendre connaissance, raison pour laquelle il passe en revue le rapport d'activité et s'arrête uniquement sur les éléments saillants. Certains chiffres ont évolué depuis la rédaction du rapport en juillet et il les modifie au passage. Il insiste sur le travail effectué au siège et rappelle que Fdm-adfe-Adfe se réclame des valeurs de gauche, notamment en matière sociale, de liberté et d'indépendance de la presse, d'éducation, autant de

Compte-rendu

valeurs qui sont menacées un peu partout dans le monde. Nous avons tous une responsabilité personnelle pour défendre ces valeurs, face aux nationalismes qui émergent un peu partout. Citoyens en France ou hors de France, nous sommes tous concernés. Il ne s'agit pas seulement de vivre ensemble, mais de faire ensemble. En termes d'adhésions, au 20 août : l'association 2080 adhérents, soit une légère baisse par rapport à la même date en 2018 (2089 adhérents).

Affaires sociales : Martine Djedidi et Elisabeth Kanouté demandent que les conseillers consulaires leur fassent remonter les informations sur les demandes d'aide sociale déposées dans leur circonscription.

Charte : globalement, 73% d'approbation par les sections. Les élections consulaires auront lieu le 16 mai 2020 (Amériques), le 17 mai (reste du monde). Le siège, comme en 2014, apportera son soutien aux candidats, par exemple par le biais de fiches techniques sur les différentes thématiques intéressant les FE.

Forum : le nombre d'abonnés a baissé, probablement en raison des dérives observées ces dernières années. Un regain d'échanges est cependant à noter depuis quelque temps, sur questions de protection sociale (en raison du durcissement des conditions d'accès à la Sécurité sociale pour les Français de l'étranger) et de fiscalité.

Charles Roméro présente les activités en matière de réseaux sociaux. Le siège relaie sur les réseaux de l'association (Facebook, Twitter, Instagram, etc..) tous les événements organisés par les sections. Il y a eu 40 000 visites sur le site Internet de l'association. "Faire et faire savoir". Le siège peut aider les sections à créer leur présence sur les réseaux sociaux. Le nombre d'abonnés sur les différents réseaux sociaux en progression constante.

Enseignement : L'atelier enseignement ayant été suivi par la plupart des participants à l'AG, Michèle Bloch renvoie l'assemblée au RA. Elle indique que J.B. Lemoyne a, lors du séminaire de concertation sur l'évolution du réseau, souligné la nécessité de consolider le budget de l'AEFE en tant qu'opérateur public et de donner des moyens supplémentaires pour développer l'enseignement français à l'étranger. Il a indiqué qu'il œuvrait en ce sens dans le cadre des discussions budgétaires 2020.

Nous attendons toujours les annonces présidentielles sur l'évolution du réseau qui devraient avoir lieu lors de la conférence des ambassadeurs la semaine prochaine.

STAFF :

Philippe Moreau explique qu'avec Yan Chantrel, qui représentait l'AFE, lors de la toute première réunion de la Commission nationale chargée de statuer sur les demandes de subventions au titre du dispositif « Stafe », ils avaient remis aux représentants de l'administration un certain nombre de propositions visant à améliorer le dispositif. Ces propositions avaient ensuite été reprises dans une résolution votée à l'unanimité par l'AFE, et une partie d'entre elles avaient été prises en compte dans l'édition 2019 des instructions pour le dépôt des demandes de subvention. Il profite de son intervention pour inviter les sections Fdm-adfe de par le monde à signaler à Yan Chantrel, Gaëlle Barré et lui-même les projets ayant fait cette année l'objet d'une demande de subvention Stafe, afin qu'ils puissent les appuyer au mieux lors de la réunion de la commission nationale, qui se tiendra le 27 septembre.

Gaëlle Barré présente le **Colloque "Se former, travailler, entreprendre à l'étranger"**, qui aura lieu au Sénat le 27 septembre 2019. L'organisation de ce colloque se fonde sur le travail fait au sein de la commission "Commerce extérieur" de l'AFE par Anne Henry, Gaëlle Barré, Yan Chantrel et Mehdi Ben

Compte-rendu

Lahcen. 4 tables rondes sont prévues. Le travail de préparation s'est fait en collaboration avec Laure Pallez et Bruno Paing (administrateurs).

Vie des sections.

Le secrétaire général souligne la renaissance de certaines sections et le dynamisme d'autres

Débat :

Claude Vilain s'inquiète de l'érosion continue du nombre d'adhésions payantes constatée depuis 2014. Il s'interroge quant au fait que 750 adhésions sont non payantes, et se demande si les adhérents concernés ne pourraient pas quand-même payer une cotisation minime, de 1 ou 2 € ?

=> Gérard Martin répond que c'est une idée à reprendre, mais que dans certains pays qui connaissent de sérieux problèmes économiques (Venezuela, Grèce à titre d'exemples), on n'impose pas toujours de payer systématiquement le minimum de 22 euros, sinon on exclurait des adhérents qui voudraient rester, mais n'ont plus les moyens de payer. Dans ce cas, le siège accepte des modulations, car il n'est pas question de perdre ces adhérents.

Fwad Hasnaoui : sur le même thème, expose la situation de l'Algérie, où il y a des adhérents qui veulent rester, mais n'ont absolument pas les moyens de payer une cotisation fût-t-elle minime.

Martine Vautrin-Djedidi indique que la situation est la même en Tunisie. Elle signale cependant que certains pays d'Europe (membres ou non de l'UE) n'ont pas de problèmes économiques majeurs, mais ne font pas remonter en termes d'adhésions ce qu'ils pourraient faire remonter.

Claude Vilain accepte ces explications pour certains pays. Il n'en demeure pas moins qu'adhésions payantes ou non, Fdm-adfe a perdu 400 adhérents en 5 ans.

Répondant à une question de Claudine Lepage, Martine V.-D. précise que parmi les pays d'Europe auxquels elle avait fait allusion, il y avait eu la Suisse, ce à quoi Claudine répond qu'il s'agit d'une situation ancienne. Fdm-adfe n'a plus d'adhérents en Suisse ; le problème ne se pose donc plus.

Gérard Martin précise qu'avant 2014 les adhésions de Suisse étaient bel et bien versées chaque année et déclare que bien évidemment, chaque adhérent doit s'efforcer de payer sa cotisation dans la mesure de ses moyens.

Anne Henry-Werner explique que le vote sur la charte a posé problème dans sa section. Il s'agit d'une section active, mais dont les membres ne s'intéressent pas à la politique. Le bureau a décidé de ne pas soumettre la charte au vote, par crainte de faire fuir des adhérents, qui s'intéressent aux activités de la section, mais ne sont absolument pas politisés, et que la "politique" fait même fuir. Elle demande combien de sections ont voté ?? Par ailleurs, elle a noté avec plaisir qu'il y a deux nouveaux adhérents à Cologne, ville dans laquelle il n'y a pas de section Fdm-adfe. Ce serait bien de les mettre en contact avec la section Fdm-adfe de Hessen.

Claudine Lepage indique que sur le deuxième point, facile et logique de répondre favorablement. Pour ce qui est la charte : ce que dit Anne tendrait à démontrer que le pari, qui était de dresser un code de bonnes pratiques citoyennes pour "vivre ensemble" pacifiquement la prochaine période électorale au sein de Fdm-adfe, aurait été perdu.

Compte-rendu

Louis Sarrazin intervient au sujet du STAFE. La situation n'est pas idyllique, beaucoup de projets qui remplissaient les critères ont été rejetés en 2018, et pas beaucoup de projets ont été déposés cette année. Le système doit évoluer.

Philippe Moreau répond que 2018 avait été la première année du STAFE, et que le dispositif était alors en rodage, y compris pour l'administration. Un certain nombre de lacunes et d'incohérences manifestes avaient été relevées, ce qui avait conduit Yan Chantrel à soumettre un certain nombre de propositions d'améliorations. Dans la mesure où, à cette date (= août 2019), l'administration n'avait pas encore transmis la synthèse du nombre de demandes de subvention déposées en 2019, il était difficile d'indiquer s'il y en avait eu beaucoup ou pas.

Emmanuel Petel explique que la section de Bruxelles n'avait pas émis d'avis sur la charte. Il demande ce que sera la position de Fdm-adfe dans les endroits où il y aura plusieurs listes, ce à quoi il lui est répondu que Fdm-adfe ne donnera pas son label spontanément, mais si les listes le demandent, et à condition qu'elles comportent suffisamment de membres de notre association. Fdm-adfe ne se place pas en concurrence par rapport aux partis, propose simplement de rassembler ceux qui partagent nos valeurs.

François Boucher revient sur la problématique des cotisations non payées. Le plus gros problème pour les pays à faible revenus est le niveau des cotisations. 90 à 95% des cotisations partent au siège. Il comprend que le siège a besoin de cet argent, mais il ne reste pas grand-chose aux sections locales pour financer leurs activités. Quant à la charte, elle n'a pas été assez discutée.

Marc Villard estime que pour les bourses scolaires, on devrait se montrer plus vindicatifs contre la politique des enveloppes. Affirmer que "tous les besoins ont été satisfaits", au motif que les enveloppes allouées ont été utilisées ne correspond pas nécessairement à la réalité. En effet, tel qu'il est calculé au départ, le montant de ces enveloppes ne correspond pas forcément à ce qui serait nécessaire pour couvrir les besoins.

Chantal Picharles insiste sur le fait que le groupe de travail en charge de l'élaboration de la charte a eu comme seul et unique objectif de définir les critères devant être remplis par les listes souhaitant solliciter le soutien de Fdm-adfe lors des élections consulaires de 2020, indépendamment de toute considération partisane, quelles qu'elles soient. Le but de Fdm-adfe est de soutenir des listes composées de candidats partageant ses valeurs, les valeurs de la gauche au sens large, poursuivant des objectifs en adéquation avec ces valeurs. L'appartenance – ou non – à tel ou tel parti de gauche n'entrera absolument pas en ligne de compte pour l'apport du soutien de Fdm-adfe. La situation de la gauche actuellement est dramatique. Aucun parti de gauche ne peut prétendre à la suprématie. Chantal plaide pour l'union de la gauche, faute de quoi il risque de n'y avoir aucun élu de gauche, et ce sera la victoire de la droite, voire de l'extrême droite et des populistes.

Bérangère El Anbassi indique que la dernière phrase de la charte, stipulant que les Conseillers consulaires élus avec l'étiquette Fdm-adfe devront s'engager à voter pour la liste sénatoriale labellisée Fdm-adfe, lui pose problème.

Claudine Lepage répond que cela n'est pas nouveau, c'est une simple question de cohérence.

➔ Vote sur le rapport d'activité : 1 abstention. Adopté à l'unanimité moins une abstention.

♦ Baromètre sur les besoins et attentes des Français de l'Étranger

Gaelle Barré - Laure Pallez - Florian Bohême.

Les résultats ventilés par circonscriptions vont être publiés sur le site Fdm-adfe, dans le "Coin des adhérents".

Laure Pallez présente une analyse globale des réponses recueillies.

Florian Bohême présente les recommandations qui émanent non pas de Fdm-adfe, mais de la Junior Entreprise Dauphine, partenaire pour le baromètre.

Laure souligne le timing du lancement de ce baromètre, concomitamment pratiquement au lancement du grand débat national suite au mouvement des gilets jaunes.

♦ Rapport financier (Michèle Bloch)

Problème au niveau du paiement de la contribution des élus, problème quand un Conseiller consulaire démissionne et que son remplaçant (suivant de liste) ne se sent pas nécessairement lié par l'engagement initial du démissionnaire.

Suite au regret exprimé par François Boucher au sujet de la disparition de la version papier du magazine, et de l'impossibilité de le diffuser localement à l'avenir, Charles Roméro explique que le magazine restera disponible en version pdf téléchargeable, pouvant être imprimée localement par les sections, le cas échéant, avec un soutien financier du siège pour frais d'impression. En outre, une plaquette de présentation de l'association en format papier sera publiée chaque année.

Suite à une remarque de Léa (Abidjan), Michèle Bloch confirme que la lettre d'information de Fdm-adfe est bien envoyée par la LEC.

➔ **Vote : Voir le rapport financier adopté à l'unanimité.**

♦ Intervention d'Olivier Brochet, directeur de l'AEFE

La rentrée est un moment important pour l'Agence et le directeur se propose de faire un état des lieux mais ne pourra pas évoquer le plan de développement de l'enseignement Français à l'étranger car nous sommes juste avant Conférence des ambassadeurs, au cours de laquelle il n'est pas impossible que le Président de la République fasse des annonces. Il indique que l'Agence demande aux proviseurs nouvellement nommés dans les EFE de faire un "rapport d'étonnement" au bout d'un mois. Le réseau d'enseignement Français à l'étranger est le seul réseau structuré et organisé à l'échelle globale, il a de nombreux atouts, notamment la qualité des enseignements. L'excellence des résultats au baccalauréat et brevet est maintenue, ils sont de bons indicateurs du bon fonctionnement global du réseau qui a par ailleurs la confiance des familles. Ce sont donc des bases solides pour continuer à faire prospérer l'enseignement Français à l'Étranger. Olivier Brochet se dit conscient des inquiétudes bien réelles qui traversent les équipes sur le terrain et les parents. Une décennie de baisse de la subvention publique (- 15%), régulation budgétaire de 2017 (- 33 millions d'euros). Stabilisation ces dernières années, mais il a fallu diminuer le nombre de titulaires ETP, toutefois, il salue l'attention portée par son prédécesseur (Christophe Bouchard) pour que cela n'ait pas de répercussions trop lourdes au niveau individuel. Le fait que le plan de développement de l'enseignement Français à l'étranger annoncé par le PR au printemps 2018 mette du temps à sortir a

Compte-rendu

été interprété comme un signe que les choses vont mal. Ceci n'est pas exact. Autre motif d'insatisfaction : non renouvellement des détachements des titulaires résidents. On s'est efforcé de gérer ces situations difficiles au plan individuel. Cette année, un peu plus de 1 350 personnels concernés. Une soixantaine ont vu initialement leur détachement non renouvelé, au final, seuls 5 refus ont été confirmés. Évidemment cette situation nuit à la sérénité.

Le Directeur a rencontré toutes les parties prenantes : enseignants, parents, parlementaires, élus et a essayé d'insuffler un peu de confiance dans l'avenir du dispositif.

État des lieux à la rentrée 2019. Efforts douloureux depuis 2 ans pour rétablir une situation financière saine. Aujourd'hui, situation saine, mais toujours des préoccupations maintenues en matière de trésorerie, notamment en raison du blocage des remontées en provenance d'établissements situés dans des pays où il y a des problèmes de taux de change. Il est prévu de ramener au 1er janvier 2020 le taux de remontée à 6%, niveau qu'il avait avant 2017, année où il a été remonté à 9%, ramené à 7% en 2019. Cela donnera une bouffée d'air aux établissements.

Les grands axes pour le développement de l'enseignement Français à l'étranger ont été esquissés lors du séminaire sur l'EFE organisé en mai à l'initiative du ministre Jean Baptiste Lemoyne. Pour cette entrée, 10 000 élèves supplémentaires. Plus de 500 établissements. Le rôle de l'AEFE comme colonne vertébrale du dispositif a été confirmé. 72 EGD. Pour ces EGD, on va renforcer les investissements pour améliorer la qualité et l'innovation. Leur donner une ouverture plus grande sur les sociétés dans lesquelles ils s'insèrent. Renforcer les liens entre les EFE et le tissu scolaire des pays dans lesquels ils sont situés. Situation difficile au printemps suite à la décision du lycée de Hong Kong de se déconventionner. Il reste un établissement homologué, la situation n'est pas satisfaisante, et préoccupante pour les personnels de ce lycée. Le directeur dit attacher une grande importance à la qualité du dialogue avec les uns et les autres, convaincu qu'une chance nous est offerte pour consolider le réseau (l'AEFE va célébrer son 30ème anniversaire l'an prochain).

L'accent est mis aussi sur le renforcement de la qualité, qui reste un atout majeur. Renforcement de la formation, en particulier pour les enseignants recrutés locaux.

Un travail sur l'image de l'EFE est nécessaire car la concurrence est forte et qu'elle sera croissante. Demande des familles d'avoir un enseignement international de qualité. La plupart des familles qui demandent cet enseignement international de qualité ne vont pas systématiquement d'emblée vers les écoles françaises. Slogan : "de la maternelle au baccalauréat, l'enseignement français pour réussir". La maternelle constitue toujours un produit d'appel. Important de garder cela. Travail en ce sens avec le SNUIPP.

L'année prochaine 30ème anniversaire de l'Agence : ce sera l'occasion de mettre en lumière les réalisations, et d'ouvrir sur l'avenir. Thèmes de réflexion : mise en place du nouveau baccalauréat dans les établissements Français à l'étranger, poursuite des efforts vers une école "inclusive".

Débat :

Claudine Lepage. Nous partageons vos inquiétudes : baisse de la subvention depuis 15 ans, gel de 33 millions en 2017, diminution drastique des ETP. Le temps mis à faire des annonces concrètes a renforcé ces inquiétudes, suscité toutes sortes de rumeurs inquiétantes (suppression de l'agence, remplacement par un "rectorat" des écoles FE, etc....). Reste aussi les inquiétudes concernant les enseignants. Le développement du réseau implique augmentation du recrutement de recrutés locaux. Est-ce que les mesures (et le budget) prévus pour les former seront suffisantes ? Autre préoccupation, une part croissante des finances des EFE est assurée par les familles. On constate une augmentation des déscolarisations pour raisons financières, bourses insuffisantes. La question des bourses est essentielle.

Compte-rendu

Martine Vautrin-Djedidi. La formation des recrutés locaux est effectivement une préoccupation centrale des familles, notamment dans son pays, en Tunisie. Diminution du nombre d'enseignants référents, du fait de la diminution du nombre de postes d'expatriés. Elle confirme qu'il y a un problème au niveau des bourses. Certaines familles françaises quittent la Tunisie et rentrent en France parce qu'elles ne peuvent plus assumer le coût de la scolarisation de leurs enfants dans l'EFE. Par ailleurs, on constate une baisse du nombre d'élèves non français issus des EFE qui vont poursuivre études supérieures en France. De plus en plus partent étudier aux États-Unis, au Canada, en Allemagne.

Florence Baillon souligne l'impact de l'augmentation des droits universitaires en France pour les élèves non européens. Cette augmentation est un peu contradictoire avec la volonté affichée de l'AEFE d'augmenter le nombre des élèves étrangers dans ses établissements.

Léa Agbo (Côte d'Ivoire) attire l'attention sur les problèmes que de jeunes bacheliers ont rencontrés avec Parcoursup. Certains n'ont pas encore pu s'inscrire, ce qui signifie qu'ils ne peuvent pas s'immatriculer pour l'assurance-maladie. Ils sont déjà en France, paient un loyer, mais ne peuvent pas demander aide au logement.

M. Brochet. Il va sans doute falloir remettre des enseignants formateurs dans certains endroits. Formation initiale des enseignants. Pour ce qui est de la Tunisie, la possibilité de mettre en place un master dans le cadre de l'université franco-tunisienne est à l'étude. Certains établissements privés homologués AEFE ont déjà mis en place leur propre système de formation. S'agissant des frais de scolarité, en moyenne, le financement des EFE est assuré à 60% par les familles et à 40% par l'État. Le retour du taux de remontée à 6% devrait peut-être donner petite bouffée d'oxygène à certains établissements. Concernant la poursuite d'études supérieures en France par des étudiants étrangers, les niveaux sont très variables selon les pays d'origine. Environ 60% des Français issus d'EFE viennent étudier en France, 40% pour les non-Français. Jusqu'à présent, à la différence des grandes écoles, les universités françaises ne vont pas se présenter dans les salons à l'étranger, faute de moyens. Des mesures ont été prises afin d'atténuer l'effet de l'augmentation des droits universitaires pour les non européens, à savoir la mise en place d'un système de "bourses d'exemption" distribuées par certaines ambassades de France. Il est difficile d'en mesurer l'impact tant que les statistiques sur les effectifs dans les universités compte-tenu des inscriptions pour l'année 2019-2020 ne seront pas disponibles.

Les problèmes d'inscription en liaison avec Parcoursup doivent être signalés à l'AEFE, qui peut faire remonter au service en charge de l'enseignement supérieur, qui est compétent en la matière.

Claudine Lepage : en réponse à une question qu'elle lui avait posée concernant les détachements, M. Blanquer s'était engagé pour la rentrée 2019 à les accorder.

Bérangère El Anbassi signale que la baisse de l'attractivité des écoles maternelles françaises à l'étranger, même si M. Brochet a indiqué qu'elle n'existe pas partout, est bien réelle au Maroc. Pour les familles françaises, cette baisse d'attractivité s'explique essentiellement par le coût, pour les familles marocaines, par les incertitudes pour la suite, du fait de la mise en place de tests à l'entrée en moyenne section), ainsi que par l'absence de certitude de pouvoir inscrire tous les enfants de la fratrie.

Laure Pallez demande des informations sur l'état des négociations concernant l'IB (International Baccalauréat).

M. Brochet répond que, s'agissant de la baisse d'attractivité des maternelles, une analyse de la situation pays par pays est nécessaire. Des tests pour l'entrée en moyenne section ont été mis en

Compte-rendu

place en raison de problèmes de sureffectifs eu égard aux capacités d'accueil, ce qui conduit à des listes d'attente. Il prend cependant bonne note des remarques de Bérangère sur la situation au Maroc. Pour l'IB, l'AEFE n'a pas de stratégie univoque à cet égard.

Marie-Agnès (Togo) signale que les conseils d'établissement votent majoritairement contre les suppressions de postes de résidents et d'expatriés, mais que cela n'empêche pas que ces postes soient supprimés. Le lycée français de Lomé (lycée associatif) a du mal à trouver des élèves, en raison des coûts de scolarité. Or l'AEFE vient d'homologuer une autre école, moins chère, qui offre des services que le lycée français n'offre pas (par exemple la cantine. Il y a un risque de fuite de l'école française vers cette nouvelle école homologuée.

Alexis : question dans la problématique IB. Parle-t-on de l'enseignement pour les français à l'étranger, l'enseignement en français à l'étranger ? une clarification serait nécessaire.

Bruno Paing (Los Angeles) observe qu'il sera difficile de contrôler que le développement de l'IB ne se fera pas au détriment de l'enseignement français. Dans la mesure où le doublement des élèves dans le réseau AEFE visé par le Président de la République pourrait passer par une augmentation du nombre d'établissements partenaires, n'y aurait-il pas des leviers possibles sur ces partenaires, et quels seraient-ils ?

Anna. Au Mali, les élèves doivent passer des tests pour entrer au CP, puis en 6ème. Ces tests sont payants. En cas d'échec, il n'y a aucune possibilité de rattrapage. Par ailleurs, pour les élèves qui ne peuvent pas poursuivre en filière générale après la 3ème, ne serait-il pas possible de prévoir un enseignement technologique, professionnel ?

M. Brochet répond que la nouvelle école privée homologuée à Lomé avait un excellent dossier. Elle ne fait pas de concurrence déloyale au lycée français. L'AEFE a une double mission depuis 1990 : assurer l'enseignement pour les enfants français vivant à l'étranger, et contribuer au rayonnement international de la France. Cette double mission est inchangée. Les écoles du réseau AEFE "ne doivent pas être des boîtes à bac ni des boîtes à fric". Le dossier IB/baccalauréat est extrêmement compliqué, en fait on n'homologue pas des établissements, mais des sections. Le ministère de l'éducation nationale n'autorise pas l'AEFE à développer des filières d'enseignement technique et professionnel à l'étranger.

♦ Intervention de Laurent GALLET, directeur de la CFE

M. Gallet rappelle que la CFE couvre 3 risques : maladie/maternité/retraite/invalidité

Une réforme des cotisations est intervenue au 1er semestre pour les assurés à titre individuel. Elle a été la conséquence d'une loi promulguée en décembre 2018, à l'initiative du sénateur J.Y. Leconte. Auparavant, les modalités de cotisation étaient définies en fonction du statut, des revenus, des ressources. Dorénavant, elles le sont en fonction de l'âge et de la composition de la famille (se rapproche des modalités des mutuelles privées, qui se posent en concurrence de la CFE, notamment auprès des assurés jeunes, qui auraient eu tendance à quitter la CFE). Un contrat "Expat santé", à cotisation réduite, qui ne prend en charge que les soins en France (pour les personnes qui bénéficient d'une couverture assurance maladie pour laquelle ils cotisent dans leur pays de résidence), a été mise en place. Formule similaire pour les jeunes avec "MondExpat Santé JeuneExpat Santé". RetraitExpatSanté pour les retraités résidant à l'étranger, cotisation minorée, couverture des soins de santé à l'étranger.

Principe de bascule au 01/04/2019 :

- 1.** Si la cotisation actuelle est plus élevée que la cotisation selon la nouvelle tarification : application de la nouvelle cotisation au 1/4/2019
- 2.** Si la cotisation actuelle est moins élevée que celle selon la nouvelle tarification : limitation à 5% de la hausse de la cotisation (5%/an).

Impacts positifs de la réforme :

. Disparition définitive des cotisations rétroactives en cas d'adhésion tardive (pouvait aller jusqu'à 2 ans de cotisation. Mais délai de carence demeure (c'est-à-dire, 3 mois, de 30 à 45 ans, 6 mois au-delà de 45 ans).

. Option soins France pour les séjours temporaires de 3 à 6 mois intégrée dans la garantie de base maladie/maternité.

. Conjoint actif, français ou non, pris en charge dans le contrat famille

. Coefficient de fidélisation : baisse de 4% par an de la cotisation (2,5% pour FranceExpat Santé) pouvant aller au total jusqu'à 33,5% (20% pour FranceExpat Santé).

Catégorie aidée : maintenue - 201 € par trimestre. Étendue aux retraités qui doivent cependant justifier de leur revenu. Mais il faut la demander.

Réforme des garanties. Jusqu'à présent, prise en charge selon règles très proches de la SS française :

- Pourcentage ou forfait par type de soins et par zones de pays (mise en place d'ici la fin de l'année)
- Mise en place d'un mécanisme de tiers payant (expérimenté pour Thaïlande depuis 2017).
- Devrait être mis en place pour certains pays d'Afrique (dont Liban) et de l'ASEAN d'ici la fin 2019.

Sésame vitale : Possibilité pour les expatriés (affiliés à la CFE) de conserver leur carte vitale pour les soins en France.

Questions

Yvonne Trah Bi (Abidjan). Pour les adhérents groupe, est-il normal que leur cotisation soit plus élevée que pour individuel. Les couples qui étaient adhérents chacun en individuel sont-ils obligés de passer en adhérents couples ? Savoir si les personnes qui n'étaient précédemment pas affiliés à la CFE peuvent accéder directement à la 3ème catégorie ? normalement oui, mais visiblement les services sociaux des consulats ne le savent pas toujours Henner ?

Réponse de M. Gallet : Catégorie aidée, oui, on peut adhérer et solliciter immédiatement la catégorie aidée. Circulaire du MEAE donnant les infos nécessaires à cet égard envoyée aux consulats. Pour couple adhérents séparés peuvent choisir de rester adhérents séparés ou adhérents famille, en fonction de ce qui est le plus avantageux pour eux.

Bérangère El Anbassi : dans ses grandes lignes, la réforme est bonne, mais elle a été mal communiquée sur le terrain. Courriers explicatifs de la CFE pas très clairs, ont déclenché vent de panique parmi les assurés. Circulaire du MAEN concernant les conditions d'accès à la catégorie aidée

Compte-rendu

doit être révisée car pas très clair. Pour la catégorie aidée, dommage de changer les règles en cours de route.

Réponse de M. Gallet : on a essayé de faire au mieux. Également document de 8 pages adressé aux Consulats.

Question : retraité du système français, qui a toujours cotisé en France, qui s'installe à la retraite à l'étranger avec un conjoint étranger, a-t-il délai de carence ?

M. Gallet : il peut bénéficier du système "RetraiteExpatSanté", mais pas son conjoint étranger s'il n'a jamais cotisé en France. Si dans la continuité du départ de France, pas de délai de carence. Si adhésion plus de 3 mois après le départ, délai de carence.

L'Ile Maurice sera dans le dispositif du tiers payant hospitalier à partir du 1er janvier 2020.

Fwad Hasnaoui : les sections Fdm-adfe-adfe font de la pub pour la CFE, en tout cas en Algérie.

Question sur la carte Sésame Vitale

M. Gallet : tout le monde pourra avoir une carte vitale sociale. Condition : avoir n° de SS. Donc à régler pour les étrangers nés à l'étranger et qui n'ont jamais eu de n° de sécu SS en France.

♦ **Intervention de Arnaud APOTEKER, Scientifique et militant écologiste, directeur général de l'ONG Justice pesticides** (www.justicepesticides.org)

Présentation par Catherine Libeaut. L'a rencontré dans le cadre du tribunal contre Monsanto, coordonnateur de ce tribunal, qui avait pour marraines Marie-Monique Robin et Corinne Lepage. C'est là qu'est venue l'idée de créer l'ONG.

Arnaud Apoteker. Question des pesticides concerne tout le monde, car tout le monde y est confronté, où qu'il vive. Pas encore de maladies excessivement généralisées, mais il y a des inquiétudes à avoir. La question des pesticides soulève beaucoup de questions et controverses scientifiques. Controverses quant à leur nocivité. Première sensibilisation : rapport "Halte à la croissance" publié par le Club de Rome en 1968. A passé sa carrière à vulgariser les questionnements et interrogations des scientifiques au sujet notamment des OGM.

Tribunal international contre Monsanto : idée venue de la constatation qu'il y a tribunal international pour juger des crimes contre l'humanité, mais pas de tribunal international pour juger entreprises qui, par leurs pratiques ou productions, se rendent coupables de crimes de l'humanité. Plusieurs questions :

1/ est-ce que les activités de Monsanto nuisent aux droits humains fondamentaux

2/ est-ce que Monsanto pourrait être jugé pour écocide si l'écocide était reconnu en tant que crime.

Audition de témoins qui ont témoigné des conséquences des activités de Monsanto pour leur vie (femmes enceintes exposées au roundup). Mise à l'écart de scientifiques auteurs de publications dénonçant la toxicité des produits de Monsanto.

5 juges. Procédure juridique consultative (comme au TPI). Les juges ont statué que, selon eux, les activités de Monsanto constituaient violation du droit à manger sainement, à la santé, à la liberté de la recherche et des publications scientifiques. En revanche, n'ont pas statué si coupable de crime contre l'humanité du fait de l'utilisation de l'agent orange pendant la guerre du Viêt-Nam. A statué

Compte-rendu

que pourrait être condamné pour complicité d'écocide si l'écocide était reconnu comme crime contre l'humanité. Une française mère d'un enfant atteint de maladie congénitale parce qu'elle avait été exposée à produits Monsanto durant sa grossesse qui avait témoigné devant le TI contre Monsanto a ensuite porté plainte en France contre Monsanto. Le problème posé par les pesticides est, comme le réchauffement climatique, un problème planétaire. On utilise chaque année 4,6 millions de tonnes de pesticides chaque année sur la terre. Chiffre d'affaires de 40 milliards d'euros par an. Même puissance de nuisance que l'industrie pétrolière. Les pesticides peuvent être assimilés à des armes de destruction massive. Font plus de victimes chaque année que les guerres. Arme de destruction massive pas seulement contre les êtres humains, mais contre les écosystèmes à l'échelle de la planète. (Ex. les abeilles).

Importance des initiatives citoyennes (type "les coquelicots"), fondamentales. Mobilisation des politiques, absolument essentielle. Mais aussi réglementation et droit, même si les réglementations restreignant l'utilisation des pesticides ont beaucoup de lacunes, de manière à ce que les "activistes" puissent saisir les tribunaux en cas de non-respect de la réglementation par les compagnies. Nécessité de contrer le lobbying de l'industrie chimique auprès des législateurs. Espère que si les procès contre les entreprises chimiques se traduisent par condamnations de ces entreprises, leurs actionnaires se retireront (cela s'est produit après la condamnation de Bayer, le cours de l'action a chuté). Actuellement, 18 400 plaintes d'utilisateurs de roundup aux États-Unis.

Il explique ce que fait Justice Pesticide : collecte infos sur toutes les actions en justice sur des affaires de pollution par pesticides dans le monde, et résultats de ces actions, et les publie sur son site. Le site est un site collaboratif = les internautes peuvent y entrer les informations portées à leur connaissance.

Questions :

Edmond Aparicio. Depuis 6 mois, autorisation de nouveaux pesticides totalement interdits ailleurs dans le monde, notamment aux États-Unis.

Emmanuel Petel demande si M. Apoteker serait prêt à venir faire des conférences dans le monde, auprès des sections.

M. Apoteker : oui, fondamentalement. Ça fait partie du job. En dépit de ses défauts, la législation européenne en matière de protection contre les pesticides est considérée comme la meilleure au monde. Pas plus de 0.1 mg/litre d'eau selon réglementation européenne. Ce qui est problématique, notamment avec les perturbateurs endocriniens, ce n'est pas la dose à laquelle on est exposé, mais le moment où on est exposé (p.ex. dans la vie intra-utérine).

Anna Maiga : problème dans les pays où la préoccupation première est de nourrir la population. Au Mali, les cultivateurs utilisent le glyphosate, et l'industrie dit que si le gens sont malades à cause de cela, c'est qu'ils l'utilisent mal. Contradiction avec la nécessité de nourrir le monde.

M. Apoteker. De plus en plus d'agronomes disent qu'on peut nourrir la planète avec l'agriculture biologique, et sans avoir recours à des intrants chimiques. Première mesure serait aussi d'éviter le gaspillage alimentaire. Le problème de la faim dans le monde n'est pas tant dû à production agricole insuffisante, mais à la pauvreté, aux difficultés de répartition de la production, problème d'accès à l'alimentation par les populations les plus pauvres.

Catherine Libeaut : "appel des coquelicots" octobre 2019. Action menée par journaliste de Charlie Hebdo et ??? l'idée est de récolter 4,5 millions de signatures pour cet appel "nous voulons des coquelicots". Rassemblements 1 fois par mois ? actions possibles pour les sections : répertorier dans leurs secteurs les lieux où il est possible d'acheter des produits locaux, en faire la pub.

♦ Renouvellement partiel du CA

16 candidats pour 7 postes à pourvoir. (1 candidature annulée : Ignace Muhatsi)

Total mandat : 202 – Mandats retirés : 189 – Votants : 189 – Exprimés : 187 – Nul : 2.

Nom	Suffrages	Sont élus :
PICHARLES Chantal	168	élue
LEPAGE Claudine	162	élue
PALLEZ Laure	148	élue
MOREAU PHILIPPE	147	élu
GONDOUIN Vanessa	116	élue
GRANGE Jean-Philippe	99	élu
BAILLON Florence	97	élue
BOUCHER François	68	
SAINJON Amaury	63	
LE BERRE Renaud	59	
JOINAU Benjamin	42	
APARICIO Edmond	28	
SUBLINE	25	
TUAILLON Christine	25	
GRAUHAR jean jacques	13	
MANCEAU Olivier	4	

Le Conseil d'administration 2019-2020 se compose donc de :

BAILLON-ZAMBRANO	Florence
BARRE	Gaelle
BEN LAHCEN	Mehdi
BLOCH	Michèle
BOHÊME	Florian
BONNEU	Nathalie
BROSSAS	Thomas
GONDARD	Cecilia
GONDOUIN	Vanessa
GRANGE	Jean-Philippe
JOUIS	Olivier
KANOUE	Elisabeth
LEPAGE	Claudine
MANGIAVILLANO	Virgile
MARTIN	Gérard
MOREAU	Philippe
PAING	Bruno
PALLEZ	Laure
PICHARLES	Chantal
ROMERO	Charles
VAUTRIN DJEDIDI	Martine

♦ Le nouveau conseil d'administration se réunit pour élire le Bureau National

Sont candidats : Claudine Lepage, Philippe Moreau, Chantal Picharles, Florian Bohême, Charles Romero, Gaelle Barré, Florence Baillon, Gérard Martin, Michèle Bloch.

Sont élus : Claudine Lepage, Gérard Martin, Michèle Bloch, Philippe Moreau, Chantal Picharles, Charles Romero, Gaelle Barré.